

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.297

Subventions et participations 2025 : versement d'acomptes avant le vote du budget primitif

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Nombre d'absents : **1**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA, Thierry MOTEAU.

Absent :

Thierry MOTEAU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.297**

Rapporteur : François NEBOUT

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2025 : VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Socle Ressources

Ambition : Maîtrise des risques juridiques et financiers

Enjeux : Maîtriser les risques juridiques et financiers

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Certaines structures sont susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie en début d'année, du fait de la conjonction de différents facteurs :

- Date de vote du budget primitif de GrandAngoulême prévue au mois de mars 2025 ne permettant pas l'attribution ni le versement de subventions avant cette date
- Organisation de certaines manifestations importantes avant le vote du budget primitif de GrandAngoulême (Forum Formation Emploi, ...)
- Importance de la subvention dans le budget de la structure
- Fragilité financière de certaines structures et besoins de trésorerie.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'attribution aux organismes figurant dans le tableau ci-après d'un acompte sur la subvention ou la participation 2025. Le versement devra être accompagné d'une convention rappelant que le montant de l'acompte versé sera déduit des versements à intervenir après le vote de la subvention pour 2025, qui ne pourra intervenir avant le vote du budget primitif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Organismes et associations concernées	Acompte sur le montant de la subvention 2024	Subvention 2024	Acompte proposé sur le montant de la subvention ou de la participation 2025	Elus ne prenant pas part au débat et au vote
Mission locale (Emploi + PLIE)	120 000	229 230	120 000	M. BUISSON
FCOL (FOFE)	20 000	30 000	20 000	
Développement Réseaux 16 (Forum du recrutement)	7 500	15 000	7 500	
Ecole de la 2 ^{ème} Chance (E2C)	24 500	61 200		
OMEGA	87 750	361 000	87 750	H. GINGAST AL. WILLAUMEZ
EUREKATECH	20 000	80 000	20 000	
Centre d'Information Jeunesse	40 000	147 500	40 000	
CAS	90 550	198 300	90 550	
OTPA	150 000	630 000	150 000	V. ARLOT M. LAVILLE P. VERGNAUD
Mouvibus	150 000	365 000	150 000	
Compagnons du végétal	6 750	30 000	10 800	
Jardins d'Isis	14 110	28 220	21 610	
Charente Nature			44 000	
Régalade			4 104	
Les Petits Débrouillards			2 460	
TOTAL	731 160	2 175 450	768 774	

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de ces subventions, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER un acompte sur le montant de la subvention ou de la participation 2025, sans présumer de leur montant définitif, aux organismes suivants pour un montant total de 768 774 €, réparti ainsi :

- Mission locale (Emploi + PLIE).....120 000 €
- FCOL (FOFE)20 000 €
- Développement Réseaux 16 (Forum du recrutement).....7 500 €
- OMEGA87 750 €
- EUREKATECH20 000 €
- Centre d'Information Jeunesse40 000 €
- CAS90 550 €
- OTPA.....150 000 €
- Mouvibus150 000 €
- Compagnons du végétal10 800 €
- Jardins d'Isis21 610 €
- Charente Nature44 000 €
- Régalade4 104 €
- Les petits débrouillards2 460 €

**Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Monsieur Moteau ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024